

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 763

présenté par

M. Boccaletti et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 37, insérer l'alinéa suivant :

« Le ministère des armées s'engage à doter l'armée française de 150 canons Caesar à l'horizon 2030. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'armée française disposait de 75 canons Caesar avant d'en céder 30 à l'Ukraine, dans le cadre du soutien international à ce pays allié. D'autres systèmes sont aussi positionnés au sein de nos bases à l'international (Djibouti, Émirats Arabes Unis, Estonie OU encore Roumanie). Ainsi, en métropole, nous ne disposons que de peu de canons Caesar, ce qui place nos forces dans Outre-Atlantique, les américains reconstituent une brigade entièrement dédiée à l'artillerie. Le présent amendement vise à consolider la dotation de l'armée française en pièce d'artillerie et notamment en canon Caesar.